

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 31 mai 2024
Délibération n°5-1

L'an deux mille vingt-quatre le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian et FERRANDI François
- Mmes, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence

Excusés : CARLINI Claude, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
GUALTER Marie-Christine et NSIRI Marielle

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

**Objet : RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité,

Il est proposé de recruter pour et seulement en fonction des besoins :

- la Commune :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial, à partir du 10 juin 2024 au 7 juillet 2024, 21H/semaine maximum et selon les besoins du service.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'Adjoint Technique et selon l'échelon de recrutement.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Recruter du personnel comme prévu ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour occuper ces emplois et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 29 mai 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

